

Image not found or type unknown



Quels avantages fiscaux pour une invalidité 2ème cat

Par **grahambond**, le **03/10/2015** à **07:25**

Bonjour, Je déclaré 19.688 € de revenus aux impôts. Je suis séparé et en invalidité 2e catégorie. Suis-je exonéré de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation ? Merci.

Par **alterego**, le **03/10/2015** à **16:08**

Bonjour, Selon les information que vous nous donnez, non. Au cas où vous auriez mal renseigné votre question, vous pouvez effectuer une simulation sur http://www3.finances.gouv.fr/calcul_impot/2015/index.htm Cordialement